



Sainte-Cécile-de-Milton

AVIS PUBLIC

Entrée en vigueur du règlement 595-2020

AVIS PUBLIC EST PAR LA PRÉSENTE DONÉ QUE

Lors d'une séance du conseil de la Municipalité de Sainte-Cécile-de-Milton, tenue le 8 juin 2020, le règlement suivant a été adopté : Règlement n° 595-2020, intitulé « règlement amendant le règlement du Plan d'urbanisme n°557-2017, visant à concorder la densité dans le périmètre urbain avec celle du schéma d'aménagement révisé de remplacement de la MRC de La Haute-Yamaska ».

Que ce règlement fût assujéti à l'approbation par les personnes habiles à voter, mais qu'aucune demande n'a été reçue dans les délais impartis par la loi, et il est donc approuvé par les personnes habiles à voter.

Ce règlement est entré en vigueur le 13 juillet 2020, date de délivrance du certificat de conformité de la MRC de La Haute-Yamaska.

Ce règlement a été approuvé par la MRC de La Haute-Yamaska le 13 juillet 2020.

Ce règlement peut être consulté au bureau du soussigné à l'Hôtel de Ville situé au 112, rue Principale à Sainte-Cécile-de-Milton de 8h00 h à 16h30, du lundi au jeudi.

Donné à Sainte-Cécile-de-Milton ce 21 octobre 2020.


M. Yves Tanguay, directeur général et secrétaire-trésorier

Certificat de publication

Je, soussigné, Yves Tanguay, directeur général et secrétaire-trésorier de la Municipalité certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-haut, en affichant une copie à chacun des deux endroits désignés par le conseil, le 21 octobre 2020 entre 8 heures et 16 heures 30.

En foi de quoi, je donne le présent certificat, ce 21 octobre 2020.


M. Yves Tanguay, directeur général et secrétaire-trésorier